



CONFÉRENCE-DÉBAT
Jeudi 6 novembre 2014 de 9h à 12h

La place du droit dans l'action sociale et médico-sociale

Par **Pierre-Brice Lebrun**

IRTS Ile de France Montrouge Neuilly-sur-Marne
1 rue du 11 Novembre - 92120 **MONTROUGE**



On reconnaît un bon artisan à la qualité de ses outils, à la manière dont il les utilise : sa formation, son expérience, le 6^e sens qu'il a développé durant ses années de pratique lui permettent d'identifier les pannes, de déterminer l'intervention nécessaire pour améliorer la situation, la rétablir, ou, dans l'urgence, éviter qu'elle ne se détériore. Le travailleur social ou médico-social a lui-aussi sa trousse à outils : le droit. Il ne l'emène pas toujours avec lui, ne sait pas trop se servir du matériel mis gratuitement à sa disposition, il n'a même souvent pas le réflexe de l'ouvrir, sa trousse, et les souvenirs juridiques de sa formation initiale sont trop vagues – et pas suffisamment actualisés – pour qu'il puisse les utiliser avec le savoir-faire de l'artisan.

C'est dommage : à chaque fois qu'une disposition légale est bafouée, c'est l'utilisateur, le bénéficiaire, qui en pâtit, ce sont ses droits que le professionnel bafoue, peut-être involontairement, lorsqu'il méconnaît ou interprète le droit à son avantage, dans l'intérêt supposé de celui qu'il encadre ou accompagne, lorsqu'il invente un « secret partagé » qui met les informations confidentielles en libre-service, ou interprète des textes alambiqués pour justifier que des femmes de ménage administrent à leur temps perdu les médicaments, mettant ainsi l'utilisateur en danger.

Le travailleur social ou médico-social se retrouve régulièrement confronté à des problèmes qu'il a inventés, basés sur des légendes qui se sont transmises de bouche d'assistante de service social à oreille d'éducateur : l'abandon du domicile conjugal n'existe pas, et n'a jamais existé en droit français, l'autorisation de soins et d'opérer n'existe pas non plus et la garde de l'enfant a disparu depuis 20 ans, pourtant, ils occupent toujours beaucoup les équipes !

Le travailleur social se méfie souvent de dangers imaginaires qui ne le menacent pas, et heureusement ! Les mesures et les procédures qu'il met en place pour s'en protéger – autorisations diverses, signatures et protocoles – ne fonctionneraient pas s'ils devaient être actionnés, tant ils sont bricolés, sur le fond, ou dans la forme, mais il méconnaît dangereusement le cadre légal de sa responsabilité.

Pierre-Brice Lebrun, titulaire d'un DE d'éducateur spécialisé, d'un DEFA et d'un DEA de droit pénal, enseigne le droit depuis bientôt 15 ans, principalement dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Il vient de publier chez Dunod *Le droit en action sociale*, un Maxi fiches écrit en français et non en droit, qui peut parfois avoir les allures d'une langue étrangère, véritable trousse à outils juridique du travailleur social ou médico-social. Il présentera son ouvrage, et en développera le contenu en discutant et débattant avec la salle de la place du droit dans l'action sociale et médico-sociale.

Pierre-Brice Lebrun présentera son ouvrage *Le droit en action sociale* et en développera le contenu en discutant et débattant avec la salle de la place du droit dans l'action sociale et médico-sociale.

Accès libre : inscription obligatoire auprès d'Yvette Mosca
yvette.mosca@irts-montrouge-neuillysurmarne.eu